

(ERP)

Agenda d'accessibilité (P.4)



Lévis-Saint-Nom, assisté d'un bureau d'études, s'est attaché au terme d'un temps dédié au recensement, à élaborer l'agenda d'accessibilité Programmé de ses établissements recevant du public (ERP)...

(LÉVIS-ST-NOM)

Voyage dans le temps... (P.10)



Cinq noms pour notre village ont été identifiés.

Leviciae qui apparaît en 774, sous Charlemagne.

L'église, située sur les terres de la famille de Lévis est consacrée à Saint-Nom (Nummius) qui vécut dans Le Pincerai (région de Poissy) au IX^e siècle.

Le village s'appelle Saint-Nom...



Le Centre de loisirs
la structure extérieure en cours de finition.



EDITO

Madame, Monsieur,

L'année 2016 sera marquée par l'engagement, la poursuite et l'achèvement de plusieurs projets innovants, inscrivant résolument notre village dans une vision d'avenir :

- le Centre de loisirs, construction à haute performance énergétique, ouvrira ses portes, sauf imprévu, à la rentrée des vacances de printemps (voir ci-dessus),
- notre village basculera définitivement à l'heure du numérique avec l'achèvement des travaux de dé-

ploiement de la fibre optique qui ont malheureusement pris du retard du fait du nécessaire remplacement de plusieurs poteaux ERDF,

- la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse va équiper notre commune, de même que toutes les autres communes de l'intercommunalité, de bornes de recharge électrique et d'un véhicule électrique en auto partage installés sur le parking d'Yvette.

Inscrire notre village dans une vision d'avenir repose aussi sur la défense de son identité rurale, de ses paysages, de ses formes urbaines et de son art de vivre. Sur ce dernier point, vous pouvez compter sur notre détermination pour nous opposer à l'implantation de l'aire de grand passage des gens du voyage aux Essarts-le-Roi.

Agir en responsabilité vis à vis des générations futures, tel est mon devoir d'élue. Voter, tel est votre devoir de citoyen. J'invite chaque électeur à se rendre aux urnes les 13 et 20 mars prochain à l'occasion des élections législatives partielles. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(CÉRÉMONIE) Présentation des vœux 2016



Anne Grignon, Maire de Lévis-Saint-Nom, entourée des membres du Conseil Municipal, a présenté ses vœux pour la nouvelle année le samedi 16 janvier, en présence de Yves Vandewalle, Conseiller départemental des Yvelines et Président du PNR de Chevreuse.

De nombreux maires du canton et de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin étaient présents.



Anne Grignon est revenue sur les événements marquants pour la commune en 2015, et les projets de l'année 2016.

Elle n'a pas manqué de remercier tout le personnel communal pour son action.



→ MAIRIE

Résumé du dernier conseil municipal



Séance du 14 décembre 2015

● HAUT DÉBIT ET NUMÉRIQUE

Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC) concernant la compétence Très Haut Débit et l'adhésion de la CCHVC au Syndicat mixte Yvelines Numérique du groupement.

● CONVENTION SAFER

Le Conseil municipal approuve la convention de surveillance et d'interventions foncières passé avec la SAFER Ile de France.



● NATATION SCOLAIRE

Le Conseil municipal approuve la convention d'utilisation de la piscine intercommunale du SIVOM de Chevreuse pour l'année scolaire 2015/2016.

● TRAVAUX DE REMPLACEMENT

Remplacement d'un panneau de signalisation situé route de la Recette suite à

un sinistre. Etablissement d'un titre de recette pour le remboursement du montant des travaux de réparation par le propriétaire du véhicule.



● TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Travaux relatifs à la construction d'un bâtiment à usage de Centre de loisirs et d'extension de locaux de stockage du Centre polyvalent.

Le conseil municipal approuve et autorise l'avenant n°2 au lot n°2 "Fondations Maçonnerie - Gros œuvre" passé avec l'entreprise Daligault.

La résiliation du lot 11 "carrelage" à la société Ardi Bat suite à cessation d'activité, la signature du lot 11 "carrelage" avec l'entreprise De Cock et Cie.

● STATION D'EPURATION DU SIAISY

Monsieur Jost présente le compte rendu d'exploitation 2014.

● BAIL VOIRIE

Travaux et aménagements divers de voirie. Les communes de Chevreuse, Saint-Rémy-les-Chevreuse et Lévis-Saint-Nom ont convenu de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de leurs travaux de voirie.

Le Maire est autorisé à signer le marché à bons de commande pour les travaux de réparation et d'aménagement divers de voirie avec le groupement GEOTP Environnement (mandataire) et EUROVIA.

● SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal décide de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie une subvention au taux le

plus élevé possible pour la réalisation de l'étude de mise à jour du schéma directeur d'assainissement de la commune.

● **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT** avant le vote du budget primitif 2016, le Conseil municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le budget commune et le budget assainissement.



● **PROJET DE GRAND PAYSAGE DES GENS DU VOYAGE**
Projet d'implantation d'une aire d'accueil aux Essarts-le-Roi. après avoir

considéré les risques majeurs liés à ce projet, rappelés dans les avis défavorables des différentes communes, syndicats, associations et habitants, le Conseil municipal approuve une motion d'opposition au projet préfectoral d'implantation d'une aire de grand passage aux Essarts-le-Roi.

● **PROJET DE L'ÉCOLE DES SOURCES**

Suite à des faits d'incivilité récurrents sur le parking, l'installation d'une barrière levante automatique est envisagée. D'autres possibilités vont être étudiées.

● **REPORT DE L'ÉVALUATION CONTRE LE CLIMAT**

Les travaux prévus par le SIRyE sont repoussés à fin 2016.

Décisions prise par le Maire par délégation du Conseil municipal

Contrat d'acquisition de logiciels et prestation de services conclu avec Segilog pour une durée de trois ans.

Contrat d'électricité conclu avec la société EDF pour la fourniture en électricité du Centre polyvalent.

➔ **Be IL DE VOIRIE** Entretien, travaux la feuille de route...



● **Le titre de l'entretien et de l'embellissement de nos routes, divers travaux seront menés sur l'ensemble de la commune dès le printemps** et ce, dans le cadre du bail de voirie dernièrement conclu de concert avec Chevreuse et Saint-Rémy-lès-Chevreuse et pour 4 ans avec GEOTP Environnement (mandataire) et EUROVI.

Pourquoi un bail de voirie ?

Un tel dispositif permet aux communes, en se regroupant, de négocier au meilleur coût un service de qualité tout en gardant

leur indépendance en matière de politique de travaux.

Il présente aussi l'avantage de conjuguer la réactivité d'équipes d'interventions légères et mobiles avec les moyens plus conséquents d'un major du BTP.

La proximité d'un mandataire, interlocuteur unique, sa connaissance de la voie communale, sa présence à la demande sur site, favorisent un service à la carte inscrit dans une enveloppe budgétaire pré définie annuellement.

Enfin, Le bail de voirie autorise un allègement des procédures d'engagements (par bon de commande) et assure une transparence des coûts grâce à un tableau tarifaire détaillé fourni par les prestataires.

Un entretien régulier, la définition d'un calendrier d'actions avec l'homme de l'art dans un cadre budgétaire maîtrisé sont autant de garanties de pertinence et de lisibilité de l'action communale.

(ÉLECTIONS) **Législatives** **partielles**



Suite à l'élection de Valérie Pécresse à la tête de la Région Ile-de-France et à sa démission de son mandat de député, des élections législatives partielles sont organisées les dimanches 13 et 20 mars prochains.

Le droit de vote est la première de nos libertés. J'encourage chacune et chacun d'entre vous à se rendre aux urnes.

(EAU) **Traitement** **du calcaire**



La procédure engagée par le SIRyE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'adduction d'Eau) visant à traiter le calcaire de l'eau se poursuit.

L'appel d'offres et l'attribution du marché concernant la création des deux usines et le traitement ultérieur du calcaire ont été signés. Sauf imprévu, une grande partie du territoire du SIRyE sera desservie dans le courant du second semestre 2017.

Il est précisé que le prix de l'eau ne sera pas augmenté du fait de ce nouveau traitement.

(FIBRE)

**Du vert au rouge
en passant
par... orange...**



C'est au vert pour 400 foyers éligibles qui peuvent désormais goûter aux joies de la fibre.

A l'orange pour près de 300 ménages essentiellement concernés par le déploiement aérien.

De fait, l'utilisation des appuis communs pour la pose de câbles optiques en aérien supposait une validation du plan de déploiement par ERDF. Cette validation, acquise de fraîche date, va permettre de desservir la plupart de ces foyers pour les rendre à leur tour très prochainement éligibles.



Reste un nombre restreint de lévisiens dans le rouge.

Ceux-ci devront attendre le remplacement d'un support ERDF jugé non fiable en l'état pour supporter une nouvelle charge, opération requérant un délai incompressible de 3 mois dont l'opérateur est tributaire pour finaliser le déploiement.

D'ici l'été, soyons-en assurés, tous les feux des foyers seront au vert.



TRAVAUX

Focus sur l'agenda d'accessibilité programmé



→ **Daes le respect des obligations issues de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,** le village, assisté d'un bureau d'études, s'est attaché au terme d'un temps dédié au recensement, à élaborer L'Agenda d'Accessibilité Programmé de ses établissements recevant du public (ERP).

Cet engagement a été formalisé avec pour objectif, outre la mise en accessibilité des ERP concernés, l'élaboration d'une véritable feuille de route détaillant les actions retenues selon un échéancier à 6 ans composant avec les contraintes budgétaires et les autres objectifs poursuivis (sécurité incendie, performances énergétiques, entretien-maintenance, etc.).

En termes de programmation d'actions correctives, sont pris en compte les aménagements visant à traiter les abords, le stationnement et l'entrée des ERP, puis les sanitaires et les fonctions spécifiques. L'accessibilité poursuit moins un objectif quantitatif de nombre de mètres carrés "mis aux normes" qu'un objectif qualitatif de non-

crimination des individus face aux services rendus dans les bâtiments.

Une première analyse des rapports de diagnostics permet de dégager différents types de travaux préconisés : signalétique, configuration ou aménagement des sanitaires, mobilier / équipement et autres petits travaux (tapis, visiophone, repérage des vitrages etc...), cloisonnement et portes, escaliers (contremarche, nez de marche, main-courante, éveil) intérieurs et extérieurs. Parfois la réhabilitation requise suppose des travaux plus lourds (création de rampes d'accès par exemple). Néanmoins, et par souci de réalisme, les préconisations laissent place à des dérogations motivées par un rapport coût/avantage disproportionné ou une impossibilité technique.

Dès cette année, diverses actions seront menées en matière de signalétique, d'acquisition de rampes d'accessibilité amovibles, d'aménagement de sanitaires, d'habillage d'escaliers et espaces vitrés et de réalisation ou réfection de places de parking dédiées.

L'élaboration d'une stratégie de mise en accessibilité du patrimoine bâti existant permet une organisation cohérente et efficace des travaux pour s'inscrire dans une dynamique constructive du mieux vivre ensemble. ●

(CENTRE DE LOISIRS)

Mise en beauté à l'ordre du jour...

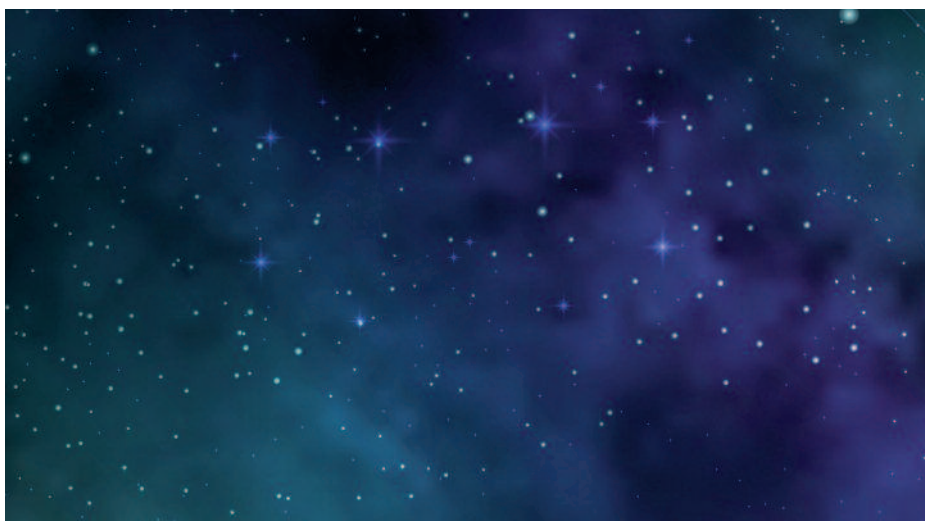


→ Les travaux de finition du futur Centre de loisirs sont en cours. Mise en peinture, pose des revêtements de sols, carrelages, sanitaires, luminaires... sont à l'ordre du jour. Des couleurs pétillantes sont à l'honneur pour cet espace aux larges baies vitrées très lumineux et chaleureux. Les extérieurs eux aussi se pom-

ponnent. Outre l'installation d'un portillon et visiophone, des arbustes et essences végétales vont installer leur couronne de verdure autour du bâtiment pour offrir aux enfants un cadre verdoyant et sécurisé. Le printemps devrait voir fleurir ce nouvel établissement si attendu par les petits et grands. ●

(ÉCLAIRAGE PUBLIC)

Nos nuits sous la voie lactée



→ L'expérience menée ces derniers mois étant concluante, l'extinction de l'éclairage public voit sa plage horaire élargie. Désormais, nos nuits à la belle étoile s'étendront de 00h30 à 06h00.

Ce dispositif simple, aisé à mettre en œuvre grâce à nos horloges astronomiques, participe à la réduction des consommations d'énergies et des gaz à

effet de serre. Elle présente l'avantage de limiter l'impact de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et d'améliorer le respect des rythmes écologiques, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.

De surcroît, elle réduit la facture énergétique de la commune et préserve ainsi les deniers collectifs. ●

(DÉCHETS)

Participez au grand nettoyage

Bientôt dans votre commune !



Samedi 2 avril
14h30

Parking de l'école

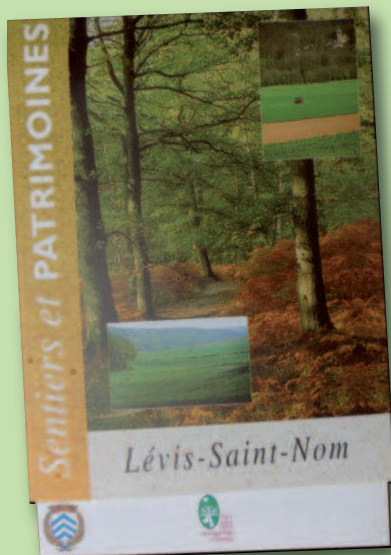
7^e édition des Nettoyages de Printemps, nous vous donnons tous rendez-vous samedi 2 avril à 14h30 sur le parking de l'école.



Infos, dates des concerts sur
www.jazzatouteheure.com

(BALADE)

**En passant
par le Pommeret...**



Le printemps annonce son retour... l'occasion de découvrir ou re-découvrir le village de Lévis-Saint-Nom et ses alentours et une jolie balade balisée par le Parc naturel de la Haute vallée de Chevreuse (le Vallon du Pommeret - fiche balade sur www.parc-naturel-chevreuse.fr).

"...Reconnu comme l'un des plus beaux sites du Parc, le vallon du Pommeret se présente au promeneur comme ayant traversé le temps sans que rien n'est changé : ses sillons aux courbes douces, ses vergers fleuris au printemps, ses franges boisées contenues, ses friches et ses roselières discrètes, ses fermes et son hameau..."

Les ondulations du relief cultivé renforcent le cachet rural du vallon, telle une œuvre sculpturale naturelle. Quelques arbres fruitiers jalonnent la route jusqu'aux premières maisons. Au Pommeret, vous semblez pénétrer dans un havre de quiétude, loin de tout souci...

Le paysage isolé du vallon ponctué de fermes isolées, conserve à la commune son caractère champêtre et son charme rural... Une promenade à découvrir dès les premiers beaux-jours..."

Source PNR

→ BEAUX JOURS Maladie de Lyme... gare aux tiques !



→ avec les beaux jours reviennent les activités de plein air : balades en forêt, jardinage... C'est entre avril et septembre, que les tiques sont les plus actives et qu'elles peuvent vous... mordre et vous transmettre une bactérie (*Borrelia burgdorferi*) responsable de la maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme.

Pourquoi les tiques sont-elles porteuses de cette bactérie ?

Les tiques s'accrochent aux animaux (chevreuils, campagnols, oiseaux, chiens, chevaux...) puis se nourrissent de leur sang pour se développer. A l'origine, c'est le sang de l'animal mordu qui est infecté, puis la tique infecte à son tour l'homme. 5 à 20 % des tiques sont infectées.

Quelques précautions à prendre.

L'idéal est de porter des vêtements longs et fermés et d'éviter de marcher dans des zones broussailleuses avec des herbes hautes ou de s'asseoir dans l'herbe. On peut également appliquer des répulsifs sur les vêtements (demander conseil à votre pharmacien).

a vérifier après la promenade.

Attention la morsure du tique peut passer totalement inaperçue, c'est pourquoi, après une balade, prenez l'habitude d'examiner soigneusement tout le corps et le cuir chevelu. Une attention toute particulière doit être apportée aux enfants notamment au niveau des aisselles, des oreilles, des jambes, des cheveux.

Pensez également à inspecter vos animaux domestiques.

Comment extraire une tique.

On peut trouver en pharmacie un "crochet spécial tique", qui facilite le détachement de la tique, sinon une pince peut suffire. Il faut juste être vigilant de bien enlever la totalité de la tique (corps et tête). Une fois la tique retirée, désinfectez la plaie.

Que faire en cas de morsure ?

Il faut surveiller la zone autour de la morsure pendant 30 jours afin de repérer l'apparition d'un éventuel érythème migrant (EM). Il est normal de constater une zone d'érythème autour de la piqure dans les 24 heures après la morsure. L'EM apparaît 3 à 30 jours après la morsure de la tique infectée. Il s'agit d'une lésion rouge circulaire, d'au moins 5 cm de diamètre, s'accompagnant éventuellement (mais pas toujours) de fièvre et de douleurs articulaires. Attention dans certains cas, pas d'apparition d'EM, mais un syndrome grippal peut survenir.

En cas d'érythème migrant ou de syndrome grippal post-morsure, il faut consulter un médecin.

La maladie de Lyme peut-elle se soigner ?

Des traitements antibiotiques existent, d'autant plus efficaces que la prescription est précoce. En cas de doute, il faut donc consulter votre médecin rapidement. La prévention restant la meilleure solution. ●

vie associative, culturelle et de loisirs...



Un programme des plus variés !



Vue sur la Seine de la terrasse du restaurant "le Coq au vin".

Notez dès à présent :
Mardi 24 mai - Journée sortie de printemps à Auvers-sur-Oise.

Au programme :

10h30 - 12h - Château d'Auvers-sur-Oise.

Le parcours spectacle "Voyage au temps des Impressionnistes".

12h - 14h - Château d'Auvers-sur-Oise.

Déjeuner à "l'Impressionnist' Café".

14h30 - 16h - Croisière sur l'Oise.

Vous recevrez en avril tous les détails du programme, ainsi que le bulletin d'inscription.

Début juin : "Conférence journée sortie de printemps".

Partage de nos photos, vidéos, commentaires... de l'évènement. ●



→ **Galette : vendredi 15 janvier 2016.**

30 convives pour cette première de l'année.

Après un karaoké endiablé, un hommage à nos chanteurs récemment disparus, de nombreuses galettes et intronisations majestueuses ont rehaussé encore un peu plus cette après-midi huppée...

Elle s'est achevée par les traditionnels jeux de société. Hélas à 18 heures, il a fallu lâcher cartes et autres scrabbles. Mais c'est promis, nous nous retrouverons bientôt. ●



→ **Repas de fin d'année : samedi 12 décembre 2015.**

70 Lévisiens environ se sont rendus en autocar, ou par leurs propres moyens, au restaurant "Le Coq au vin" de Triel-sur-Seine afin d'achever, dans la convivialité et la bonne humeur, l'année 2015.

Après le repas, quelques tours de valse et autres danses, et nous avons pris le chemin du retour en nous promettant de nous retrouver dès les premiers jours de l'an prochain. ●



Le Château d'Auvers-sur-Oise

→ **Et pour l'avenir alors !**

Nous avons de nombreux projets, n'hésitez pas à vous renseigner en Mairie, laissez-y aussi votre adresse mail.

BONS D'ENERGIE

Savez-vous que vous pouvez peut être en bénéficiaire, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Si vous êtes :

- âgés d'au moins 65 ans, non imposables sur le revenu,
 - retraités (entre 60 et 65 ans), n'ayant plus d'activité rémunérée, non imposables sur le revenu,
 - grands infirmes titulaires de la carte d'invalidité, non imposables.
- La somme est fixée à 250 € par bénéficiaire.



→ ASSOCIATIONS

Animations, spectacles, sorties...

(GRAINES ET CULTURES)

RENDEZ-MOI LA VIE
PLUS BELLE



→ Vendredi 25 mars - 20h30 à la Salle polyvalente.

Bien vivre, c'est aussi mieux communiquer, partager...

L'Association Graines et Cultures propose à Isabelle Goudé-Lavarde, comédienne et consultante formée à la communication non-violente, de présenter son spectacle drôle et utile, à tous les Lévisiens qui ont envie de communiquer avec authenticité et bienveillance, que ce soit au travail ou au sein de leur foyer. ●

7€ l'entrée, reeseigeemeets et réservation : graieesetcultures@gmail.com

Soirée-Cabaret

→ Samedi 2 avril - 19h30 à la Salle polyvalente.

Soyez tantôt spectateurs, tantôt acteurs...

Ceux qui le désirent, préparent une chanson, une petite pièce théâtrale, ou une poésie, un texte, une danse, un sketch... seul, en famille, entre copains, avec son voisin...

Tout cela dans une ambiance chaleureuse, et décontractée, autour d'un repas partagé.

Vous pouvez apporter un plat salé ou sucré, des fruits... que nous mettrons en commun sous forme de buffet. Les boissons seront en vente sur place. ●

Reeseigeemeets et inscription : graieesetcultures@gmail.com

(LA RÉCRÉ)

A vos agendas ! Merci d'être au rendez-vous de ces événements, pour les enfants et pour l'école ! Merci de nous aider à les préparer ! A bientôt avec la Récré !

(JEUNES D'AUTREFOIS)

→ Le Club des Jeunes d'Autrefois, a débuté l'année 2016 le 21 janvier passé, par son Assemblée générale annuelle organisée autour d'un événement festif "la traditionnelle Galette" au cours duquel le Président André Civel a présenté ses vœux et annoncé son retrait de la présidence du club.

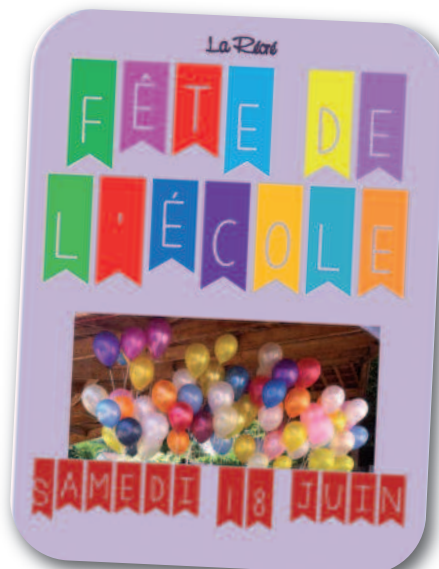
Le 18 février dernier, nous avons fêté, en décalé, la Chandeleur au cours d'un après-midi crêpes au cours duquel le nouveau Président Michel Guichard a présenté la nouvelle équipe dirigeante. Suivra le 17 mars un goûter et le 21 avril notre repas campagnard annuel avec bal.

La date (courant mai) et le lieu de notre sortie de printemps ne sont pas encore définitivement arrêtés : la date sera définie en fonction de la sortie organisée par la Mairie afin de n'apporter aucune gêne.

Un séjour vacances du 27 août au 3 septembre prochain est prévu à Annecy, les personnes externes au club désirant y participer peuvent encore se renseigner auprès du Président.

Tous les membres de la nouvelle équipe travaillent pour des sorties et des animations de qualité. Ils vous souhaitent à toutes et tous une année pleine de joie. ●

Le Président Michel Guichard



(F2L)



→ Après les castagnettes et les chants de Carmen, les partitions en duo, trios et plus du Concert Tapas, la musique cède le pas à la création picturale et artisanale avec le Salon des Arts.

Les 19 et 20 mars, artistes peintres, sculpteurs, photographes, artisans d'art exposeront leurs œuvres dans la Salle polyvalente.



Et, pour la deuxième année, les créations artistiques réalisées par les enfants du Centre de loisirs seront présentées au public, en parallèle.

Les deux expositions sont en accès libre. Venez nombreux admirer les artistes en herbe et confirmés ! ●

Exposition

samedi 19 : 11h-18h

dimanche 20 : 10h-18h

(AMICALE)

→ Le samedi 19 mars : le matin, visite avec une conférencière du Paris Art nouveau dans le 16^e arrondissement. L'après midi, visite de l'opéra Garnier avec une conférencière.

Inscription obligatoire
auprès de Marie-Luce Dubois.
marielucedubois@hotmail.com
Tél. : 06 72 75 23 17



Le dimanche 1^{er} mai : sur le parvis de la Salle polyvalente "Bourse aux plantes de Lévis-Saint-Nom".

De 10h à midi dépôt des plantes et de 12h30 à 17h échange et vente. De nombreux végétaux présentés sont produits par les membres de l'Amicale dans les serres de Notre Dame de la Roche.

Responsable de la manifestation :
Isabelle Richefeu. Tél. : 06 88 73 77 45

Le samedi 21 mai : Sylvain Hilaire vous fera découvrir dans les moindres détails le musée des Granges de l'Abbaye de Port-Royal.

A l'issue de cette visite-découverte nous partagerons un pique-nique.

Inscription obligatoire
auprès de Marie-Luce Dubois.
marielucedubois@hotmail.com
Tél. : 06 72 75 23 17

VOS RENDEZ-VOUS A LEVIS-SAINT-NOM

Mars

Samedi 5 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 12 : Café Littéraire - 10h30 - (Graines et Cultures)
Samedi 12 : Loto (Harmonie).
Dimanche 13 : Elections législatives partielles
Jeudi 17 : Goûter (Jeunes d'Autrefois)
Samedi 19 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 19 et dimanche 20 : Salon des Arts (F2L+ Petits Câlines) - Salle polyvalente
Dimanche 20 : Elections législatives partielles
Dimanche 20 : Chasse aux œufs (La Récré) - Girouard - 15h
Vendredi 25 : Spectacle "Rendez-moi la vie plus belle" - (Graines et Cultures)

Avril

Samedi 2 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 2 : Nettoyage de Printemps - rdv à 14h30 - parking mairie
Samedi 2 : Soirée Cabaret II (Graines et Cultures)
Samedi 9 : Fête du printemps (La Récré)
Samedi 9 : Café littéraire - 10h30 (Graines et Cultures)
Dimanche 10 : Rencontre Musique inter Foyers ruraux des Yvelines - Salle polyvalente (F2L)
Samedi 16 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h

Mai

Dimanche 1^{er} mai : Bourse aux plantes - parvis Salle polyvalente (Amicale)
Samedi 7 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 14 : Café littéraire - 10h30 (Graines et Cultures)
Jeudi 19 : Goûter (Jeunes d'Autrefois)
Samedi 21 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 21 : Musée des Granges de l'Abbaye de Port-Royal + Pic-nic
renseignements et inscription obligatoire : marielucedubois@hotmail.com (Amicale)
Mardi 24 : Sortie journée à Auvers-sur-Oise (CCAS)

Juin

Samedi 4 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 4 : Gala de danse au Scarabée (F2L)
Samedi 11 : Café littéraire - 10h30 (Graines et Cultures)
Samedi 11 : Concert des élèves - Salle polyvalente (F2L)
Dimanche 12 : Gala de danse - Salle polyvalente (F2L)
Samedi 18 : Permanence UFC Que Choisir - 10h-12h
Samedi 18 : Fête de l'école (La Récré)
Jeudi 23 : Goûter (Jeunes d'Autrefois)

→ LEVIS-SAINT-NOM

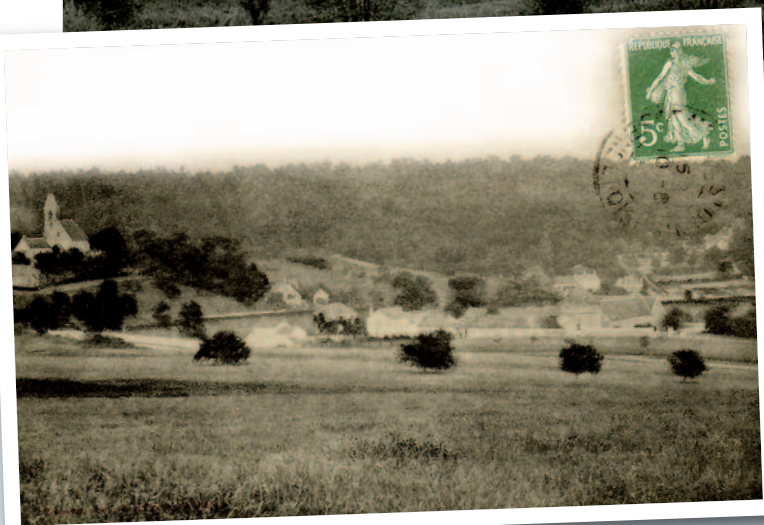
Voyage dans le temps...
toute une histoire...



Un village d'Ile-de-France

→ **C'est d'abord le Parisis.** Cette région correspond à Paris et sa grande banlieue, le Hurepoix qui en fait partie désigne encore la région située entre l'Yvette et l'Orge.

→ **Avec la forêt de Rambouillet, c'est ce qui reste de l'antique forêt des Carnutes** (région comprise entre Chartres, Dreux et Orléans), c'est un important lieu de culte pour les Celtes, avant l'ère chrétienne. Dans une langue pré-celtique l'élément liquide se serait dit ewe ou awa qui pourrait être l'origine d'Yveline, Yvette, aqua, puis évier. Les textes latins du Moyen-Age la dénomment Aequaefina silva qui devient forêt d'Yvelines donc riche en eau. ●



Lévis Saint-Nom

→ Cinq noms pour notre village ont été identifiés.

Leviciae qui apparaît en 774, sous Charlemagne.

L'église, située sur les terres de la famille de Lévis est consacrée à Saint-Nom (Nummius) qui vécut dans Le Pincerai (région de Poissy) au IX^e siècle.

Le village s'appelle **Saint-Nom de Lévy** jusqu'à la Révolution.

"Le 15 Ventôse An II de la République (5 mars 1794), il a été arrêté, d'après l'autorisation de la Convention Nationale lorsque nous y avons porté l'argenterie de notre église et l'avis du Comité de Salut public que notre commune porterait dorénavant le nom d'Yvette au lieu et place de celui de Saint Nom de Lévy doublement entaché d'aristocratie".

En 1818, la commune devient **Lévy Saint-Nom**.

Le 26 juillet 1943, un décret de l'Etat Fran-

çais, change l'orthographe et lui donne son appellation actuelle : **Lévis-Saint-Nom**. ●

Evolution sociologique et démographique

→ En 1899, on comptait à Lévis, 23 hameaux et écarts, fermes et maisons isolées.

Pour l'Exposition Universelle de 1900, les instituteurs de Seine et Oise rédigent une monographie de leur commune. Ici, l'instituteur recense les principaux hameaux et

écarts : “Girouard, Yvette, Lévy, La Boissière, Mauregard, La Gripière, Bel Air, Les Néfliers, Bellepanne, Le Pommeret, La Poupinerie, La Recette, Lavagot, Le Maronnier, Les Roches, La Prévauderie, Les Grosses Haies, La Reinerie, La Ménagerie, Les Charmes, Le Marchais, Les Godets, La Roche”.

Jusqu'aux années 1930, le nombre d'habitants de Lévis-Saint-Nom oscille autour de 300. La population exerce des métiers aujourd'hui disparus, liés aux activités agricoles : maréchaux ferrants, tonneliers, tisserands, sabotiers, tailleurs d'habits... au ^e siècle certains sont “régional carriers”.

La superficie de la commune est de 824 hectares partagés entre forêt, terres cultivées (29 % du territoire) et habitations, la surface occupée par celles-ci est de 100 hectares environ.

1791 Lévis-Saint-Nom sont recensés en 2007.

Le formidable développement de l'Ile-de-France des quatre dernières décennies a, non seulement augmenté la population de Lévis, mais aussi, transformé radicalement le tissu social. ●



→ L'habitat traditionnel particulièrement dispersé à Lévis-Saint-Nom a façonné le paysage.

Avant 1950, la vie dans la Haute vallée de Chevreuse est rurale avant tout. Les villages, peu importants sont entourés de

Evolution des paysages

jardins et de vergers. Sur les plateaux, de grandes fermes ont une activité céréalière, dans la vallée on se consacre à la polyculture, l'élevage, le maraîchage, les fleurs. A la fin du ^e siècle les premiers guides touristiques conseillent de pittoresques excursions dans la Vallée de Chevreuse, tant pour les paysages que pour les lieux historiques.

1950-1970. Avec l'agriculture moderne, c'est la généralisation de la mécanisation et de l'utilisation des engrais qui permettent le développement des cultures intensives et la réduction de la main-d'œuvre agricole. Les vergers de pommiers et de poiriers, la polyculture et l'élevage disparaissent, des prairies abandonnées deviennent friches ou se couvrent d'arbres.

De 1970 à 1985. On voit la création de lotissements et d'infrastructures à la périphérie des villages, compte tenu de l'accroissement de la population, les prairies sont remplacées par des pelouses... ●

Remerciements : extraits du livre “Au fil de l'Yvette” encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la Mise en valeur du CAdre naturel et culturel de Lévis-Saint-Nom, merci à eux.

(ANNONCE)

Nous recherchons quelqu'un, moyennant rétribution, pour véhiculer notre fils le jeudi après-midi, pendant la période scolaire, de l'école de Lévis à Maurepas au CNPE (proche du marché) et retour à l'école.

Il doit y effectuer des examens réguliers et c'est en plein dans nos journées de travail.

Merci de contacter :
Pierre Cariou 06 40 21 55 96
piercariou@gmail.com

(ÉTAT-CIVIL)

Décès

21/01/2016 Mr Martins Da Silva Antonio

Naissances

Kaczowka Saml né le 17/08/2015
Anh Tu Nguyen Timéo né le 9/11/2015
Lacour Thaïs née le 18/12/2015



RAPPEL HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi - mardi - mercredi - vendredi
de 8h30 à 12h
Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

→ CÔTÉ JARDIN

Le renouveau de mars...



→ En décembre, nous avons présenté la belle **Lathrée clandestine** et sa **vie secrète**. Si vous désirez lui rendre visite, il suffit de traverser la rivière, elle est juste derrière les tennis...

Nous allons continuer maintenant nos conseils sur la conduite de nos jardins. Après un hiver plutôt tempéré, la chaleur commence maintenant à réchauffer la terre. C'est donc la période du renouveau pour la végétation et nous devons intervenir.

Il s'agira donc :

- **de réaliser quelques petits travaux de nettoyage** : enlever les dernières feuilles mortes, couper les chaumes des graminées ou désherber les massifs.
- **de décompacter la terre des massifs et de nettoyer les vivaces** pour leur permettre de bien démarrer la saison.
- **on aura aussi à achever la taille de différents arbustes** : ceux à floraison estivale comme les buddleias ou althéas en rabattant très largement les branches anciennes.
- **les rosiers** en rabattant à 3 yeux ou à 5 dans le cas de "rosiers buisson". N'oubliez pas de laisser le dernier œil dirigé vers l'extérieur et d'éliminer aussi les gourmands qui se développent à la base.
- **les glycines** devront être taillées à 2 yeux pour les pousses latérales et en réduisant au moins de moitié les pousses de l'année.
- **les chèvrefeuilles** en supprimant les rameaux morts et toutes les branches qui s'éloignent du mur.
- **quant aux hortensias**, il s'agira de couper les vieilles branches et les bois morts au ras du sol et les autres inflorescences fanées seront taillées juste en-dessous du bourgeon terminal.

Ensuite nous pourrions faire quelques plantations : semer en place les pavots, coquelicots, nigelles de damas, dès que le sol se réchauffe un peu, planter les bulbes les moins sensibles au froid comme les hémérocailles, crocosmias, glaïeuls ou lis, pour les dahlias il sera préférable d'attendre début avril. Les lupins, roses trémières, hellébores... seront à positionner dans les massifs ou les rocailles avec les bisannuelles de saison vendues en godets : pensées, violas, primevères, pâquerettes, myosotis...

On aura aussi à préparer les surfaces qui vont accueillir les nouvelles pelouses pour début avril. Les vieux gazons ayant souffert durant l'hiver seront à surveiller et à regarnir par le semis des graines sur les parties dénudées ou en ajoutant un peu de terreau pour améliorer la reprise. Il pourrait être nécessaire d'éliminer la mousse et d'aérer le sol souvent trop compact à la sortie de l'hiver. Enfin, si vous voulez obtenir un contour net, vous pourrez facilement "finir les bordures" à la bêche.

Il pourrait être utile aussi d'épandre les cendres de bois venant de vos cheminées : riches en sels minéraux comme le calcium, potasse, silice, magnésium et phosphore elles limiteront aussi le développement des mousses souvent présentes en fin d'hiver.

Enfin, je vous rappelle que l'Amicale va organiser la deuxième **"Bourse aux plantes"** de Lévis-Saint-Nom. Celle-ci est destinée à l'échange et à la vente de plantes et la date est fixée le 1^{er} mai. La plus grande partie des végétaux a été produite dans les serres de Notre Dame de la Roche par l'équipe de notre association. Alors venez nombreux à cette manifestation sympathique et conviviale.

Je vous souhaite bon jardinage et vous dis à bientôt. ●



Daniel de L'Amicale



Lévis-Saint-Nom



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Lévis-infos

MARS 2016 - N°9
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication
Martial Goussard - Anne Bergantz
Laure Bongert - Anne Grignon
Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux
Myriam Santerme
Conception réalisation : A com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens - PNR - Orange - Freepik.com - DR.
Impression certifiée PEFC.

MAIRIE LEVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr
Site : www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.